



قرار

Résolution

COMITÉ RÉGIONAL DE
LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE

EM/RC60/R.6
Octobre 2013

Soixantième session
Point 5 a) de l'ordre du jour

Sauver les vies des mères et des enfants

Le Comité régional,

Ayant examiné le document technique intitulé Sauver les vies des femmes et des enfants¹ ;

Rappelant la résolution A/RES/55/2 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à la Déclaration du Millénaire ainsi que la résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé WHA55.19 Contribution de l'OMS à la réalisation des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies ;

S'inquiétant de la persistance du taux élevé de mortalité maternelle et infantile dans la Région, en particulier dans les pays où la charge de la morbidité est élevée et qui représentent 95 % des décès de mères et d'enfants de moins de cinq ans ;

Se félicitant de l'initiative du Directeur régional Sauver les vies des mères et des enfants ;

Reconnaissant l'importance pour les pays et les partenaires de mener d'urgence une action concertée et de déployer des efforts collectifs afin de réduire la mortalité maternelle et infantile ;

1. **APPROUVE** la Déclaration de Dubaï intitulée Sauver les vies des mères et des enfants : relever le défi, qui est en annexe de la présente résolution ;
2. **DEMANDE** aux États Membres :
 - 2.1 de respecter les engagements pris dans la Déclaration de Dubaï, à savoir accorder la priorité à la santé de la mère et de l'enfant et la promouvoir ;
 - 2.2 de garantir la solidarité régionale afin de soutenir la mise en œuvre des plans d'accélération pour la santé de la mère et de l'enfant ;

¹ Document EM/RC60/3

3. **INVITE INSTAMMENT** les pays où la charge de morbidité est élevée à renforcer les partenariats multisectoriels afin de mettre en œuvre leurs plans d'accélération nationaux, d'allouer dans la mesure du possible les ressources humaines et financières requises et de s'employer à mobiliser des ressources supplémentaires auprès des donateurs, des partenaires et des agences de développement ;
4. **PRIE** le Directeur régional :
 - 4.1 de fournir un appui technique aux États Membres pour la mise en œuvre de leurs plans d'accélération nationaux ;
 - 4.2 de soutenir les États Membres dans leurs efforts de mobilisation de ressources supplémentaires à cette fin ;
 - 4.3 d'appeler les donateurs et les agences de développement à assumer leur rôle en contribuant à cette initiative et en lui apportant leur soutien ;
 - 4.4 de rendre compte au Comité régional des progrès accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre des plans d'accélération nationaux chaque année jusqu'à 2015.

Annexe à la Résolution EM/RC60/R.6

Déclaration de Dubaï - 30 janvier 2013

Sauver les vies des mères et des enfants : relever le défi

Accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) 4 & 5 dans la Région de la Méditerranée orientale

Nous, ministres de la Santé et délégués des pays de la Région de la Méditerranée orientale, représentants des institutions des Nations Unies et des organismes internationaux, régionaux nationaux participant à la réunion de haut niveau « Sauver les vies des mères et des enfants : relever le défi » ;

Reconnaissant que l'accès universel aux soins de qualité est un droit de la personne humaine, inscrit dans la Déclaration d'Alma Ata sur les soins de santé primaires de 1978 ; et

Rappelant que l'amélioration de la santé de la mère, de l'adolescent et de l'enfant est essentielle à la réalisation des objectifs de développement, et notant que la santé maternelle et infanto-juvénile est au cœur de nombreux accords et stratégies internationaux, notamment la Stratégie mondiale des Nations Unies pour la santé de la femme et de l'enfant, S'engager pour la survie des enfants : une promesse renouvelée, la Commission de l'Information et de la Redevabilité des Nations Unies pour la santé de la femme et de l'enfant ;

Reconnaissant que près d'un million de mères et d'enfants meurent chaque année dans nos pays de causes en grande partie évitables ;

Faisant remarquer que les pays de notre Région font face à des défis majeurs dans l'amélioration de la situation des mères, des adolescents et des enfants, notamment durant les crises humanitaires et sociales, et reconnaissant l'intensification des inégalités dans l'accès des populations vulnérables aux services sociaux de base et dans la répartition des ressources entre les pays et à l'intérieur des pays et s'inspirant des nombreux exemples de réussite dans notre Région et dans le monde entier ;

Réaffirmons les engagements précédents visant l'amélioration de la santé des mères, des adolescents et des enfants, ainsi que le développement social de nos pays ; et

Nous engageons à :

mettre en œuvre l'initiative régionale *Sauver les vies des mères et des enfants, relever le défi*, pour accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des OMD 4 et 5 dans nos pays, en impliquant les parties prenantes essentielles, telles que les parlementaires, les dirigeants communautaires et religieux, les organisations de la société civile, le secteur privé, le milieu universitaire et les professionnels de la santé de la manière suivante :

- élaborer et lancer un plan national et multisectoriel chiffré (et, le cas échéant, infranational) pour la santé maternelle, adolescente et infanto-juvénile, prévoyant des cibles précises en matière de couverture concernant une série d'interventions préétablies assurant la continuité des soins. Ces interventions comprennent les services de vaccination, d'autres services préventifs et de soins de santé génésique, impliquant des résultats clairs et des allocations de ressources, dans le cadre du plan de santé national ou infranational ;

- nous attaquer aux déterminants sociaux et environnementaux de la santé maternelle, adolescente, néonatale et infanto-juvénile, tels que la pauvreté, les questions d'égalité homme-femme, l'eau et l'assainissement, la nutrition et l'éducation au moyen d'initiatives régionales multisectorielles renforcées, y compris la participation communautaire ;
- prendre des mesures pouvant être évaluées pour consolider nos systèmes de santé et les statistiques des faits d'état civil, en améliorant les systèmes d'information pour la qualité des données, notamment le système d'enregistrement d'état civil, en formant du personnel qualifié et en développant la disponibilité de produits sûrs et efficaces en vue de supprimer les obstacles et les entraves et de garantir un accès équitable aux services de santé maternelle, adolescente, néonatale et infanto-juvénile ;
- accorder une priorité à la santé maternelle, adolescente et infanto-juvénile dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action humanitaire et de préparation ;
- instaurer des mécanismes de financement durables, en mobilisant les ressources nationales et internationales au moyen d'approches traditionnelles et innovantes, en renforçant la solidarité régionale et en augmentant les budgets en vue d'améliorer les résultats en matière de santé maternelle, adolescente et infanto-juvénile ;
- améliorer la coordination et la redevabilité entre tous les partenaires, étatiques et non étatiques, et promouvoir la coopération entre les pays au sein de la Région afin d'améliorer les échanges internationaux en matière de données d'expérience pour ce qui concerne les bonnes pratiques et les enseignements tirés ;
- suivre les progrès accomplis dans l'initiative régionale *Sauver les vies des mères et des enfants, relever le défi* grâce à la mise en œuvre des recommandations prévues dans le cadre d'action adopté par la Commission de l'Information et de la Redevabilité des Nations Unies pour la santé de la femme et de l'enfant à l'appui de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant et des initiatives apparentées, et mettre en place une commission régionale consacrée à la santé de la femme, de l'adolescent et de l'enfant, prévoyant la représentation de toutes les institutions concernées en vue d'accélérer et de suivre les progrès sur la voie de la réalisation des OMD 4 et 5.

Nous nous engageons à prendre des mesures pour accélérer les progrès en matière de santé néonatale, infanto-juvénile, adolescente et maternelle par l'action nationale et la coopération internationale. Nous nous considérons redevables de nos progrès collectifs sur la voie de cet objectif. Et, au nom des mères, des adolescents et des enfants de tous les pays de notre Région, nous réaffirmons notre volonté de donner à chaque femme la possibilité d'un accouchement sûr pour que chaque enfant vienne au monde dans les meilleures conditions.